

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 avril 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2021-048

**PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT URBAIN
(PRU)
CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA
SIDR
APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL A LA
COLLECTIVITE 2019**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 avril 2021 et affichée le 7 avril 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **21 AVR 2021**

LE MAIRE


Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi treize avril le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par M. Alain Iafar), Mme Honorine Lavielle (par Mme Véronique Bassonville), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador), Mme Valérie Auber (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Bertrand Fruteau.

.....
.....

Affaire n°2021-048

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU)
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2001-209 du 29 novembre 2001 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville du Port » ;

Vu la convention publique d'aménagement signée le 31 janvier 2002 entre la Ville et la SIDR et reçue en Préfecture le 04 février suivant ;

Vu la délibération n°2016-144 du 29 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2017-003 du 07 février 2017 par laquelle Conseil municipal a approuvé l'avenant n°6 à la convention de trésorerie ;

Vu la délibération n° 2019-162 du 17 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité 2018 arrêté au 31 décembre 2018 et l'avenant n°17 à la Convention Publique d'Aménagement (CPA) qui actualise le bilan financier global de l'opération, la durée de la concession et la participation globale de la Commune ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement Travaux Environnement » réunie le 31 mars 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 13 avril 2021 relatif à l'approbation du Compte Rendu Annuel 2019 de la CPA du Programme de Renouvellement Urbain avec la SIDR ;

CONSIDERANT l'article 18 de la convention publique d'aménagement par lequel l'aménageur s'engage à produire et à transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité pour approbation par le Conseil municipal ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2019 de la CPA du « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville », et notamment les points suivants :

- Les dépenses et les recettes de l'année 2019,
- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2020,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé à 40 895 696 € HT soit 43 503 645 € TTC, assorti des réserves suivantes :
 - Prise en compte de la modification du traitement fiscal par la SIDR sur les subventions FRAFU à partir du 01/01/2020 dans le prochain CRAC, et poursuite des échanges concernant la régularisation pour les subventions perçues de 2006 à 2019 ;
 - Analyse approfondie du poste de dépenses relatif à la rémunération foncière ;

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 18 au traité de concession actualisant le bilan financier global de l'opération et la participation globale de la Commune ;

Article 3 : d'approuver le versement de l'avance de 500 000 € pour l'année 2020 au titre de la convention d'avance de trésorerie du PRU ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

